

LES ÉDITIONS CNT-FAU 54 PRÉSENTENT...

**Ce n'est
Pas
Encore fini**



**Ce
N'est pas
Encore
gagné...**

Vers l'égalité des chances en Lorraine et ailleurs

"Il est d'une importance suprême dans la guerre d'attaquer la stratégie de l'ennemi"

1. **méritant** : adj. Qui a du mérite [dictionnaire Le Petit Larousse, 2002 = LPL]

méritant : adj. a. Qui s'est rendu digne de récompense et en particulier de la miséricorde divine. b. Qui s'est rendu digne d'une appréciation avantageuse d'un point de vue moral ou intellectuel [Trésor de la Langue Française Informatisé, laboratoire de l'Analyse et du Traitement Informatique de la Langue Française (ATILF), CNRS (Centre Nationale de la Recherche Scientifique), <http://atilf.atilf.fr/>, 2006 = TLF1]

24. Qui décide de qui est méritant au regard de la société ?



4. **CPE** - acronyme patronal-gouvernemental : **Contrat Première Embauche** - Intégré à la loi pour l'égalité des chances (article 8), ce contrat de travail devait devenir le contrat type de première embauche pour tout-e jeune travailleur-euse de moins de 26 ans dans les entreprises de plus de 20 salarié-e-s. Il comprenait notamment une période d'essai de 2 ans au cours de laquelle le contrat pouvait être rompu à tout moment sans motif. Le **CPE** était le pendant du **CNE** (Contrat Nouvelle Embauche) auquel sont actuellement soumis les travailleur-euse-s de plus de 26 ans embauché-e-s par une entreprise de moins de 20 salarié-e-s.

CPE - acronyme précédent détourné pendant le printemps 2006 : **Contrat Précarité Extrême** - C'est de la Poudre aux yEux - **Contrat Premier Enculage** - **Chômeurs Précaires Exploités** - **Cherche Pigeon à Exploiter** - **Cherche Pigeon à Embaucher** - **Contrat de Précarité Eternelle** - **Contrat Première Embûche** - **Contrat Poubelle Embauche** - **Assez d'être Citrons Pressés Essorés** - **Coup Porté aux jEunes** - **Contrat Précarité Exclusion** - **Contrat Patronal Esclavagiste** - **Comment Précariser l'Emploi** - **Comment Perdre les Elections** - **Cadeau Pour Exploiteurs** - **Contre la Précarité pour l'Emploi** - **Contrat Pour Esclaves** - ...

Le **CPE** a disparu, les décideur(e)s l'ont remplacés par un élargissement des aides allouées au patronat afin que tout rentre dans l'ordre et continue

7. **Egalité des chances** - Façon de dire que les chances sont égales pour tous à la loterie - Loi pour l'égalité des chances : loi n°2006 - 396 adoptée par le parlement le 11 mars 2006, publiée au journal officiel du 02 avril 2006, rectifiée dans ce même journal le 11 avril 2006. Modifiée par la loi n° 2006-457 du 21 avril 2006 sur l'accès des jeunes à la vie active en entreprise (J.O. du 22 avril) et

par le décret n° 2006-692 du 14 juin 2006 relatif au dispositif de soutien à l'emploi des jeunes en entreprise et au contrat d'insertion dans la vie sociale

8. La première coordination de Rennes du 18 février 2006 a délibérément présenté les limites factuelles de la grève générale étudiante du printemps de cette année là : « Nous, étudiant-e-s délégué-e-s d'une trentaine d'universités mobilisées et en grève, réunis en coordination nationale à Rennes 2 le samedi 18 février, sommes déterminé-e-s à poursuivre jusqu'au bout le combat pour le retrait pur et simple du *CPE*. ». Les aspirations quant à elles se sont faites jours dans les AG et, bien plus encore, sur les lieux d'occupations, d'actions, ainsi que sur tout autre lieu investi par les grévistes devenant alors lieu de subversion généralisée.

10bis. L'école, instrument formidable de propagande pour l'égalité des chances et de son développement durable.

Agir sur l'égalité des chances



2. *mérite* : n.m. (du latin *meritum*, gain) a. Ce qui rend quelqu'un, sa conduite dignes d'estime, de récompense. b. Ensemble des qualités intellectuelles et morales particulièrement dignes d'estime. c. Qualité louable de quelqu'un, quelque chose. [LPL]

mérite : substantif masculin (emprunté au latin *meritum* (de *merere* « gagner, mériter », « gain, salaire », « service (bon ou mauvais) ; conduite (vis-à-vis de quelqu'un) », « acte, conduite (qui justifie une récompense, un châtement) », ...) a.1 Valeur morale procédant de l'effort de quelqu'un qui surmonte des difficultés par sens du devoir et par aspiration au bien. a.2 Théologie : propriété intrinsèque de l'acte humain bon, en tant qu'il a rapport à autrui, à la communauté humaine et à Dieu, et qui est susceptible d'appeler sur l'homme la miséricorde divine (d'apr. Foi t.1, 1968). b Par extension : b1 Surtout au singulier. Caractère de celui ou de ce qui est digne d'une appréciation avantageuse par ses qualités morales ou intellectuelles. b2 Au singulier ou au pluriel. Qualité remarquable d'une chose ou d'une personne [TLFI]

109. Le mérite au sein de la société de l'égalité des chances est apprécié par ceux et celles qui ont bien mérité.

11. La révolte des banlieues de l'hiver 2005-2006 a été le ferment de la grève générale étudiante du printemps qui a suivi.

13. Les trois revendications exprimées par le mouvement étudiant ont été : - retrait du *CPE* - retrait du *CNE* - retrait de la loi pour l'égalité des chances.

78. La police sert à policer le peuple. Parmi elle, les Compagnies Républicaines de Sécurité. Tout cela sera Sans Suites lorsque la plaisante grippe aviaire de la révolte aura déferlé.



888. Retrait de ci, retrait de ça, OK ; mais en échange mettons en place l'égalité tout court sinon à quoi ça sert ?

89. Les promoteur-euse-s de l'égalité des chances font des lois pour que l'égalité des chances soit réelle, sans doute parce que c'est dans la nature de l'Homme d'être un loup pour l'Homme. La fraternité aussi fait partie de la nature de l'Homme, mais moins quand même pensent-illes

26. On a tort de si peu souvent écrire les instants vécus dans la grève. Tous ces instants de vies partagées au sein d'évènements, de circonstances singulières qui n'auraient pas eu lieu sans elle. Tous ces instants auront duré le temps de la grève, un temps proposé par ceux-là et celles-là même qui l'ont fait perdurer, un temps offert à chacun pour décoloniser sa vie de la machine sociale. Un jour ou deux pour certain-e-s, peut-être moins, peut-être pas. Un mois pour d'autres, deux mois pour pourquoi pas. Il y en a qui continuent.

99. Dans la société de l'égalité des chances, on fait des études pour avoir un emploi. Quelle tristesse ! Ne peut-on pas réorganiser l'exercice du savoir pour que le plaisir d'apprendre l'emporte sur l'obligation servile de trouver un travail

81. L'immense majorité des président-e-s, doyen-ne-s, directeurs et directrices des Unités de Formation et de Recherche des universités ont démontré pendant la grève leur servitude volontaire envers un système social inégalitaire. Le retour à l'ordre était tout ce qui leur importait. Des étudiant-e-s : illes n'en ont rien à foutre ; illes les ont depuis longtemps chosifiés et rangés dans les cases des filières de formation de l'élevage intensif qu'est le système universitaire. A cette immense majorité nous pouvons jovialement lui dire qu'elle aille se faire foutre ! D'abord parce que ça fait du bien et puis aussi parce qu'elle n'est rien : nous, sommes le pouvoir.

343. la servitude volontaire repose souvent sur la flatterie de l'ego grâce à une position sociale méritante aménagée tout exprès pour cela.

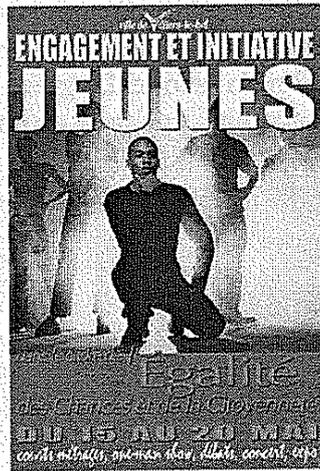
27. Après un ébranlement et une ou deux AG, le plus souvent contrôlées par celles et ceux qui se font les rouages de la machine, on a peu entendu parler des élèves des écoles d'ingénieur et des classes préparatoires. Tout au plus quelques éléments ou groupes isolés ; à celles et ceux-là, nous leur souhaitons de vivre. Quant aux autres, futurs rouages pour la plupart, bien qu'un instant saisis par l'ampleur des événements, personne n'a su ou pu leur ouvrir les yeux. Ils sont vite retournés à leur place, cajolés par la machine flattant leur ego : vous êtes l'élite, les futurs décideur-euse-s, vous n'êtes pas concerné-e-s, méritez plutôt votre place ainsi déterminée par l'égalité des chances.

14. La loi pour l'égalité des chances instaure un contrat de responsabilité parentale ouvrant la possibilité de suppression des allocations familiales. Ainsi, la société de l'égalité des chances combat le désœuvrement, la délinquance et la révolte par la précarisation économique.

15. La loi pour l'égalité des chances élargit le champ des contraventions que peuvent établir les pouvoirs municipaux face à des actes incivils dont la liste est établie par décret. Ainsi, la société de l'égalité des chances augmente ses forces de répression policières, et cela dans le but que chacun-e ait des chances égales.

77. Dans la société de l'égalité des chances, l'étudiant-e qui passe un examen avec succès a bien mérité. Qu'ille s'intéresse ou pas à l'objet de l'examen, on n'en a rien à branler.

16. Pour réaliser son idéal, la société de l'égalité des chances offre au jeune non intégré la possibilité de l'être lors de son arrivée sur le marché du travail. Pour cela la loi pour l'égalité des chances lui propose : de travailler plus tôt (14 ans), de travailler la nuit, divers stages de formations assimilés à un Service Civil Volontaire, des Contrats d'Insertion dans la Vie Professionnelle, qui s'ajoutent aux autres dispositions déjà mises en place ces dernières années. A chaque fois il aura un-e référent-e ou plusieurs qui aideront le jeune à s'intégrer dans la société inégalitaire de l'égalité des chances.



35. La loi pour l'égalité des chances prend des dispositions contre la discrimination à l'embauche des populations issues de l'immigration pour rétablir l'égalité des chances de ces personnes dans la compétition internationale.

35bis. La loi pour l'égalité des chances prend des dispositions afin d'établir l'égalité des chances entre les hommes et les femmes dans la compétition internationale



29. L'égalité des chances ne porte pas sur ton (futur) salaire.

34. Le travail salarié établit une relation de subordination entre l'employé-e et l'employeur-euse, à la fois économique et hiérarchique. La société de l'égalité des chances maintient ce système de relations inégalitaires dans les rapports entre les personnes au travail. Puis elle émet des lois afin de tendre à ce que chacun-e ait des chances égales au sein d'une société inégalitaire.

37. La compétition est naturelle ; on n'y peut rien, c'est comme ça ; Dieu l'a voulu ainsi y compris pour les femmes, les immigré-e-s et enfants d'immigré-e-s.

37bis. La compétition est naturelle ; on n'y peut rien, c'est comme ça ; c'est la nature de l'Homme. La solidarité aussi, mais moins quand même pensent les tenant-e-s de l'égalité des chances.

56. La grève : rupture du quotidien, mais de quel quotidien ? Car il ne s'agit pas d'une rupture comme celle occasionnée par une demi-finale gagnée en coupe du monde, une fête de la musique ou encore des vacances d'été ou d'hiver. Ces ruptures là, tolérées, organisées, avalisées par la machine sociale font œuvre de défouloir, intégrées qu'elles sont à ce quotidien que la grève rompt. La grève, rupture du quotidien. Celui de l'oppression du salariat, de l'autorité, de la loi qui régit tout et n'importe quoi. Le quotidien qui passe sans plus rien, inévitables lendemains ; celui qui dit que demain est déjà aujourd'hui ; qu'après le portable, le bioportable ; que demain les examens ; que

demain était hier, qu'il n'y a rien à faire mis à part le progrès ordinaire. Lorsque la grève prend, s'étend, c'est qu'un quotidien qui nourrit la machine est enfin devenu insupportable. Et ce temps libéré devient occasion d'émancipation. La grève c'est la révolte. La grève n'a jamais été une pratique démocratique, mais une politique du fait accompli, une prise de possession immédiate, un rapport de force.



45. Le syndicat étudiant UNI se réclamant de la droite universitaire est depuis longtemps pour l'égalité des chances. Comme beaucoup d'autres organisations il a soutenu le projet de loi pour l'égalité des chances en s'en faisant le propagandiste. Ainsi, unis dans la connerie, celles et ceux qui diffusent le principe de l'égalité des chances se solidarisent pour maintenir une société inégalitaire.



45bis. Dans la société de l'égalité des chances, la liberté du choix de vie pour chacun-e est paraît-il acquise. Par exemple : tu es libre de faire grève et moi je suis libre d'aller en cours. Au bout du compte on verra bien qui a le mieux mérité d'être intégré-e. Surtout : ne rien changer ; seulement mériter et accepter.

666. La lutte appartient à ceux qui la font, pas à ceux qui voudraient la contrôler.

45ter. Dans la société de l'égalité des chances la liberté du choix de vie pour chacun-e est acquise. Mais il est vrai que de façon naturelle on a moins de chances si on est pauvre que si on est riche. La société de l'égalité des chances émet donc des lois et des raisonnements pour tendre à établir collectivement des chances égales pour tout le monde, y compris pour les riches.

46. La société de l'égalité des chances mise sur le leitmotiv du développement durable, précisément pour durer et se développer.

46bis. Le mode d'action des étudiant-e-s lors de la grève générale étudiante du printemps 2006 était le blocage. Il fallait bloquer pour débloquer : « Par le blocage, nous luttons contre le blocage absolu de la situation ». Le blocage n'a pas duré, tout s'est refermé... Tout ? Vraiment ?

47. La société de l'égalité des chances reconnaît l'existence naturelle de classes riches et dominantes, et de classes pauvres et dominées. L'égalité est peut-être naturelle mais moins quand même pensent les tenant-e-s de l'égalité des chances. D'ailleurs M. Pétain, plus radical que certains-e-s, affirmait dans son discours au peuple français du 11 octobre 1940 : « *Le régime nouveau sera une hiérarchie sociale. Il ne reposera plus sur l'idée fausse de l'égalité naturelle des hommes mais sur l'idée nécessaire de l'égalité des "chances", données à tous les français de prouver leur aptitude à servir...* »

Pète un coup Pétain, ça t'remettra les idées en place, t'as tout inversé dans la phrase qu'on t'a fait dire. Allez, nous corrigeons et nous complétons : Le régime nouveau sera l'égalité sociale. Il ne

reposera plus sur l'idée fautive de l'égalité des chances données à tous les français-es de prouver leur aptitude à servir, mais sur l'idée nécessaire de l'égalité naturelle des hommes...en vue de leur émancipation.

48. La société de l'égalité des chances s'appelle aussi la société du mérite

3. *mériter* : verbe transitif. a. Avoir droit à juste titre à quelque chose ; être digne de récompense ou passible de châtimeut. b. Présenter les conditions requises pour obtenir. [LPL]

mériter : Ia. (le sujet désigne une personne, un groupe de personnes) Être considéré comme devant faire l'objet d'(une sanction positive ou négative). Théologie : être digne de la miséricorde divine. [...] II (Bien) mériter de . Avoir droit à la reconnaissance de [TLFI]

777. Tout ce que mérité la société du mérite c'est de disparaître durablement pour laisser place enfin à une société humaine égalitaire, donc joyeusement autogérée.

0. L'humanisation est désormais le seul critère du progrès.

(avec la participation de Raoul, Sun et des inconnu-e-s du printemps 2006)

PRIX LIBRE



EDITIONS CNT-FAU 54
(Contact: fau-nancy@cnt-f.org)

No Copyright - Photoco-pillage encouragé

